

Compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2020

Etaient présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, GRAPPE Bernadette, EPAILLY Stéphane, MICHEL Jean-Paul, DE JACQUELOT Rodolphe, SEIBERT Ludovic, CRETIN Pascal, DURANTON Jacques, BAUDURET Matthieu.

Excusée : ARROYO Gema (pouvoir à Pascal CRETIN)

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu précédent
- Désignation des délégués aux différents syndicats
- Création des commissions
- Indemnité des fonctions des élus
- Achat parcelles de lotissement
- Remplacement de l'agent chargé de la cantine
- Questions diverses.

1/ Approbation du Compte-rendu du 3 juillet

Celui-ci est adopté à l'unanimité. Il est précisé que suite à la démission de BULONE G pour incompatibilité, de CHEVALIER F puis de BOUILLET C en tant que délégué communautaire, JARNO Pascal est le 3^{ème} délégué communautaire.

2/ Désignation des délégués aux différents syndicats :

- ✓ SIEG (syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux) : CHEVALIER François, DURANTON Jacques : Titulaires / JEUNET Mélanie (suppléante).
- ✓ SIDEC(syndicat d'électrification) : JARNO Pascal
- ✓ SICTOM : DE JACQUELOT Rodolphe (titulaire) / JARNO Pascal (suppléant)
- ✓ PNR (Parc naturel régional du Haut-Jura) :PILLOUD Claude (titulaire)/ JARNO Pascal (suppléant)
- ✓ COFOR (Communes forestières) : JENUNET Mélanie (titulaire)/ BULONE Géraldine (suppléante)
- ✓ Syndicat de gestion du Lac d'Ilay : DURANTON Jacques, EPAILLY Stéphane, BULONE Géraldine (titulaires) / BAUDURET Matthieu (suppléant)
- ✓ Site Nordique de Trémontagne : EPAILLY Stéphane, BULONE Géraldine, MICHEL Jean-Paul.
- ✓ Conseil d'école : GRAPPE Bernadette
- ✓ Conseiller défense : CHEVALIER François
- ✓ CNAS : PILLOUD Claude.

3/ Créations des commissions :

Après discussion, les commissions suivantes sont retenues (les noms en gras étant les responsables) :

- Communication et Culture:**BULONE G**, de JACQUELOT R, ARROYO G, GRAPPE B.

- Vie locale (associations, cérémonie, journée, citoyenne) : **JEUNET M**, CHEVALIER F, GRAPPE B, BAUDURET M.
- Finances-budget-RH : **PILLOUD C**, JEUNET M, BULONE G, CHEVALIER F, JARNO P
- Enfance : **JEUNET M**, ARROYO G, GRAPPE B ;
- Tourisme / liens avec les commerçants et les artisans : **BULONE G**, DURANTON J, de JACQUELOT R, JARNO P.
- Infrastructure et voirie : **CHEVALIER F**, BAUDURET M, SEIBERT L, MICHEL JP, BOUILLET C, CRETIN P ;
- Environnement / urbanisme : **BULONE G**, JARNO P, de JACQUELOT R, CRETIN P, MICHEL JP
- Forêt- Bois-Agriculture : **JEUNET M**, BAUDURET M, CRETIN P, MICHEL JP, BOUILLET C, BULONE G.

Il est rappelé que ces commissions sont facultatives, font un travail consultatif et peuvent évoluer en cours de mandat (nombre, intégration de membres extérieurs, etc).

Les 2 commissions suivantes sont par contre obligatoires :

- Action sociale : BULONE G, GRAPPE B, ARROYO G, CHEVALIER F. Des membres extérieurs viendront compléter cette commission
- Commission d'Appel d'Offre : BULONE G, JEUNET M, JARNO P (titulaire) / CHEVALIER F, de JACQUELOT R, GRAPPE B.

4/ Indemnités des fonctions des élus :

Depuis le 29 décembre 2019, les indemnités mensuelles maximum pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants s'élèvent à :

- 1 567.43 € brut pour le maire
- 426.17 € pour chaque adjoint

Dans un souci d'économie, M. le Maire propose que son indemnité soit restée identique à celle du dernier mandat, soit 1205 € brut même si l'indemnité du Maire est de droit fixée dans la tranche d'habitants.

Après vote, le conseil accepte cette proposition par 8 voix pour et 7 contre (BOUILLET C, JARNO P, EPAILLY S, MICHEL JP, SEIBERT L, CRETIN P plus pouvoir ARROYO G).

M. le Maire propose que les indemnités des 3 adjoints soit celle des adjoints des communes de moins de 500 habitants soit 416 euros bruts par mois.

Il est procédé au vote et ce montant est accepté par 8 voix pour et 7 contre (BOUILLET C, JARNO P, EPAILLY S, MICHEL JP, SEIBERT L, CRETIN P plus pouvoir ARROYO G.), ces derniers étant favorables à une indemnité de 291 € par adjoint pour 4 adjoints.

5/ Achat de parcelles de lotissement

- Suite à l'obtention de nouveaux numéros de cadastre, Le Conseil Municipal confirme la vente des parcelles d'aisance suivantes à l'unanimité à 10 € le m2:
 - Parcelle B 1301 de 464 m2, soit 4 640 € à Simon PILLOUD et Sonia CARREY ;
 - Parcelle D 807 de 283 m2, soit 2 830 € à M. et Mme BOIVIN Bruno
 - Parcelle D 808 de 702 m2, soit 7 020 € à M VIGUIER Marc
- (cf compte-rendus du CM du 07/02/20, du 27/02/20, du 28/11/19 pour accord initiaux).

- M le Maire donne lecture de la réponse de M. EPAILLY Mickael et GRIFFOND Mélanie, qui font part de leur souhait de n'acquérir que le lot n° 4 du lotissement au prix fixé, soit 20550 € HT et 24 660 € TTC. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal accepte cette vente à 12 voix pour et 3 abstentions (EPAILLY S, CRETIN P+ pouvoir)
- Demande de réservation parcelle de lotissement :
 - M. EPAILLY Frédéric demande la réservation du lot 3 du lotissement à 21 150 € HT, 25 380 € TTC. Celle-ci est accordée à 13 voix pour, 2 abstentions (EPAILLY S, BOUILLET C)
 - M. JOILLOT Grégory sollicite la réservation du lot 11 au prix fixé, soit 20 760 € HT, 24 912 € TTC. Cette réservation est accordée à l'unanimité

Pour ces 2 réservations, une promesse de vente sera signée.

6/ Remplacement agent chargée de la cantine.

M. le Maire fait part du départ de la cantine de Mme MICHEL Gisèle fin juillet 2020. Un avis pour le recrutement est diffusé et la commission RH est chargée du recrutement pour ce poste qui n'est pas modifié.

7/ Questions diverses.

- ✓ M. EPAILLY Stéphane demande l'état d'avancement du chantier d'électrification en bas de ville : la réception des travaux est prévue fin juillet, la demande de raccordement de l'éclairage public est en cours auprès d'ENEDIS mais les délais sont allongés du fait du COVID.
- ✓ M. CRETIN Pascal questionne sur les aménagements de la partie communale à l'intersection de la Grande rue et le chemin Clos mourey (remise en place de la fontaine, barrière etc).
- ✓ M. BOUILLET Christian fait remarquer qu'il n'y a pas d'animaux dans le parc nouvellement créé Derrière les Saillards. Il lui est répondu qu'une convention de pâturage a été signée et que cette info sera remontée au PNR chargé du contrôle.
- ✓ M. CRETIN Pascal demande le résultat de la vente de bois du 8 juillet : les infos ne sont pas parvenues en Mairie.
- ✓ M. CRETIN Pascal alerte sur les dégradations récurrentes au Stade municipal et à la Porte d'Entrée : un travail en commission sera réalisé.